

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître *deux cent francs, compris le logement d'école?*

A. En argent, bled, vin, ou bois? *en argent 155 florins, 3 sacs de froment, 2 sacs de seigle, un sac d'avoine, les gerbes qui font environ 3 coupes de froment, plus 4 chars de bois.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *de la commune, des particuliers, de la Bourse des Pauvres, & du ci devant souverain.*

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *Il n'y en a point ici.*

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *Il n'y en a point.*

c. Fondations? *On ignore l'époque, & la manière dont cette école a été fondée.*

d. Caisses communales? *Il n'y en a point.*

e. Biens d'église? *Point.*

f. De l'argent payé par les pères de chaque Père de famille (payé) famille & placé avec profit? *4 batz par enfant, qui font partie de la Pension annuelle du Regent, & qui ne*

g. De biens-fonds? *forme ni capitaux, ni biens-fonds.*

h. Ou d'autres capitaux quelconques? *Il n'y en a point.*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Je déclare que les Réponses à ces questions sont conformes aux éclaircissements qui m'ont été fournis par le Citoyen Agent, par le ci devant Maître d'école, & par son Suffragant.

à Lutry ce 9. Mars 1799. P.D. Raccaud Pasteur.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Dans ce qu'on appelle au Village d'Epalinges*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un petit village, il y a des hameaux qui ensemble composent la commune.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une commune.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De la Paroisse des Croisettes, Agence d'Epalinges.*

d. District de *Lausanne*

e. Canton du *Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Les maisons les plus éloignées de l'école sont à environ 1/4 d'heure.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

*Le Village 17 Maisons.
Le Châlet 11 Maisons.
Balegue 9 maisons
Chez les Chavans 4 Maisons
Montclard 2 métairies*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *les hameaux sont, Balegue, Le Châlet, chez les Chavans, le Village, & Montclard est métairie.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Environ les tiers des Enfants sont éloignés d'un quart d'heure, le reste sont à proximité.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Il n'est pas possible de fixer le nombre juste vu la variété constante de ceux qui sont admis à la communion.*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? } Environ demi heure

a. Leurs noms. En Mouverney, à la Sabénire, Aux Croisettes, Et en Yenne

b. Leurs distances réciproques. Elles sont distantes à peu près de demi heure

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? } La Lecture, la Religion, l'écriture, l'Arithmétique la musique, au moins pas l'Aristocratie.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & } On la tient toute l'année, sauf le congé des moissons combien dure-t-elle? } & vendanges, qui la suspend d'un mois.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? } Testaments, Catéchismes d'Osterwald, relouche & abrégé des Passages, & Psaumes &c

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? } Du plus au moins bien.

9°. Durée de l'école chaque jour? } En hiver au moins trois heures; en été à proportion de la quantité d'enfant qui la fréquente.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? } Le Pasteur en fait l'examen, et l'acceptation était fait par le bailli & en fallait le Brevet en cette qualité

b. D'où est-il? Du lieu même

c. Son nom Jean Isaac Béboux

(3)

d. Son âge. Cinquante quatre ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? Deux garçons, & deux filles

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? } Depuis le 7^{me} Juillet 1767 lequel fait environ 32 ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? } A l'âge de 12 ans il était subrègle du Régent à Montmoray & a refusé la place après la mort du Régent, la vocation était

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? } Il est Agent National d'Epalinges

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? } Le nombre varie, il en a eut jusqu'à 80. & actuellement est environ 60.

a. En hiver, } soit garçons ou filles. } En hiver c'est le nombre ci dessus, en été, c'est environ
b. En été, } le 1/2 de ce nombre.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? } Elle possède environ une pose

b. Quelle en est la valeur? } Le terrain peut valoir 100 L

c. Source des revenus. } outre le susdit terrain la commune paye environ cent francs en argent. La Nation un sac de blé & un sac d'avoine & quatre

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? } toutes les bois de la commune mesure de Berne, dont le transport est fait à la moitié de la valeur du bois. } Non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? } Non.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? } Ni l'un ni l'autre

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? } En été on se sert de la chambre communale & en hiver celle du Régent est occupée à cet effet

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? } Il reçoit de la commune pour loyer 4 L 16 S qui sont compris dans les 100 L indiqués ci dessus.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. } La commune maintient la chambre ou l'école se fait en été; & l'instituteur celle où on la fait en hiver

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Il est indiqué cy devant à l'article 13°

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

Point du tout.

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

Non plus.

c. Fondations?

Aucune.

d. Caisses communales?

Elle fournit pour cette école 100 L par année appoint près

e. Biens d'église?

Rien de tel.

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

Pas du tout.

g. De biens-fonds?

On a dit, environ une pose, bien communale.

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Point.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions, pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Pour foi ce 5 Mars 1799
Néoux agent National*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Lully, Côte des Garçons.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Lully.

d. District

Lausanne

e. Canton

Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(a) L'Ameau sous le nom de Port de Lully, est à 10 minutes d'éloignement de l'école, il comprend 13 Maisons.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

*(b) Les Fermes du 1^{er} quart d'heure désignent les Maisons de la Raudelle, les Maisons de Penney, Rosiers, Penodette, Pierre portuy, & Mollières, 12. Maisons.**(c) Le 2^{me} quart d'heure, n'en comprend qu'une = 1*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*(d) Les Fermes dites Monts de Lully, comprennent**= 9 Maisons; les quelles se trouvant éloignées d'une lieue (& plus) du Village, ne peuvent envoyer leurs enfants aux écoles que lors qu'ils sont âgés de**14 à seize ans, sur tout en hiver que les chemins y sont peu praticables pour des jeunes enfants.**Les pères et les mères les forment avant ce temps, selon leur capacité, il y en a cependant qui**les envoient quelques fois à des écoles plus éloignées, comme à Velmont &c.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*(a) L'Ameau du Port = 8 Ecoles
(b) Le premier quart d'heure = 1
(c) Le second = 1
(d) Des Monts, aucun.*